

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 02 avril 2012

Étaient présents : MM. Jean Szilagy, président ; Yvon Calatayud, vice-président ; Pierre Merlenghi, secrétaire ; Christophe Melix, trésorier-adjoint ; Hervé Roncin, responsable section croiseur ;.

Absents excusés : Benjamin Picard, secrétaire-adjoint ; Karim Djenadi, responsable Optimist ; Moana Le Calvic, responsable Hobie Cat.

Poste vacant : Trésorier.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion.

1. Trésorerie :

Les encaissements se poursuivent. Certaines grosses dettes de membres ont pu être recouvrées. Il reste cependant beaucoup de cotisations non réglées.

Rappel : les retardataires perdent tout droit de vote à la prochaine assemblée générale.

L'essor de l'activité « voile » se confirme. Les stages se succèdent avec un très bon taux de participation. La pratique du « Hobie Cat » est relancée.

Les comptes sont à l'équilibre alors que le Yacht club doit régler le loyer annuel communal. Après règlement, le compte en banque sera crédité d'environ 1,3 MF ce qui permettra de concrétiser l'achat d'un Hobie Cat et de commencer des travaux d'entretien déjà planifiés.

Le zodiac du YCT a besoin d'une révision moteur et du changement de la colonne de direction.

Le bureau devra lancer des demandes de devis pour la réfection du goudronnage, pour la réfection du parc à poubelle et pour l'équipement de bureau. Les « bons pour accord » seront ensuite donnés selon les règles d'administration du club.

2. Gestion des salariés :

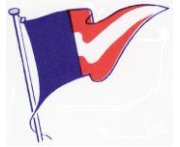
Les prestations de notre nouveau moniteur, Emmanuel Rousseau, donnant entière satisfaction, le comité directeur décide de lui confirmer son CDI.

3. Vie associative :

La carte de membre est réactivée. Elle peut être demandée au bureau.

Il n'y a pas eu de réponse favorable à l'invitation à leur pot de départ, de la part de Michel Alcon et Thierry Bride.

Arrivées / départs. Cette période de l'année voit le retour de quelques membres « au long cours » ou en séjour extérieur : « Fugue » en mai, « Australe » à confirmer. Le directeur gère les places en fonction des types de bateaux, des retours annoncés de membres et de la liste d'attente des postulants. Une bonne prévision permet de gérer les emplacements au mieux, pour la satisfaction du plus grand nombre et pour l'accueil des bateaux étrangers. C'est dans l'esprit du Yacht club et celui de la commune d'Arue.



4. Trans Pacific race :

Le président fait le point des emails échangés avec le commodore américain, organisateur de la course.

L'organisation du comité de course pour la ligne d'arrivée au nord de la pointe Venus est définie dans les grandes lignes et sera proposé au commodore.

Il reste à organiser l'accueil au club et la remise du trophée. Le bureau contactera un groupe de danse et la mairie pour location ou mise à disposition d'un bus (rotations entre la marina de ville et le club). Il est envisagé de prélever le budget, estimé sommairement à 200 000 F, sur le fonctionnement de la section « croiseur ».

Le comité d'organisation (cf. c/r précédent) se réunira le 20/04 (à confirmer) pour faire le point des travaux et réponses des participants (effectifs, repas).

5. Points divers :

Dans le procès qui oppose le YCT à la société Balkis, l'avocat de la partie adverse ne s'étant pas présenté, les plaidoiries ont été annulées et les conclusions du tribunal de 1^{ère} instance rendra ses conclusions le 18 avril 2012.

Un courrier sera adressé à la mairie d'Arue pour faire appliquer la limitation de vitesse dans le lagon. Ce point devient prégnant compte tenu de l'activité des écoles et de la fréquentation du site. Un affichage en bout de ponton ou sur le motu serait une première mesure à prendre.

Établi à Arue, le 04 avril 2012

Le secrétaire,
Pierre Merlenghi

Le président du YCT,
Jean Szilagy